

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 122

présenté par

M. Gosselin, M. Bazin, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras,
Mme Valérie Boyer, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Lacroute, Mme Le Grip, Mme Louwagie,
M. Quentin, M. Straumann, M. Vialay, M. Breton, M. Furst, Mme Duby-Muller, M. Boucard et
M. Pradié

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 411, insérer la phrase suivante :

« Ces études devront faire l'objet d'un rapport remis au Parlement d'ici la fin du quinquennat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De le début de l'année 2017 à jusqu'à la mi 2018, le porte-avions Charles de Gaulle est à l'arrêt car subit le second des quatre arrêts techniques majeurs (ATM) prévu tous les dix ans. Conséquence directe, la France n'est donc pas en mesure de pouvoir intervenir en mission opérationnelle avec l'appui de son porte-avion, pourtant élément essentiel à la couverture aérienne des théâtres d'opération.

Au début des années 2000, un certain nombre d'études avaient été lancées visant à étudier le bien fondé de la construction d'un second porte-avion. Il avait été notamment question d'une construction franco-britannique. Ce projet avait été suspendu en 2009 et annulé en 2013 sur l'autel des restrictions budgétaires.

Une hausse des budgets militaires est annoncée par l'ensemble des grandes puissances mondiales démontrant, une nouvelle fois, une situation géopolitique mondiale tendue.

Renforcer la puissance aéronavale française est donc une nécessité dans le contexte actuel. Il lui demande donc si de nouvelles études préalables à la construction d'un nouveau porte-avion vont être lancées à échéance proche.

Le Parlement se doit d'être associé au processus et d'être informé régulièrement.